



25 juin 2026

**LES PARTENAIRES SOCIAUX SIGNENT UNE CONVENTION COLLECTIVE POUR
SÉCURISER ET DÉVELOPPER LE FOOTBALL PROFESSIONNEL FÉMININ**

L'Union des Clubs de Championnats de Football Français (U2C2F), l'Union Nationale des Footballeurs Professionnels (UNFP) et FOOT UNIS (les Employeurs du Football professionnel) et annoncent la signature de la Convention Collective du Football Professionnel Féminin.

Cette signature marque une étape importante dans la structuration sociale du football professionnel féminin, et témoigne de la capacité des partenaires sociaux à construire ensemble un cadre adapté aux réalités et aux besoins des joueuses et des clubs.

Elle constitue une avancée déterminante pour les joueuses de l'élite évoluant en Première Ligue et Seconde Ligue. Elle offre un socle de droits et de garanties permettant de mieux sécuriser leurs conditions d'emploi, de renforcer leur protection sociale et d'accompagner le développement durable du football professionnel féminin.

À travers cet accord, les partenaires sociaux réaffirment leur responsabilité collective de faire progresser le dialogue social au sein du football français féminin malgré un contexte économique incertain.

L'UNFP, FOOT UNIS et l'U2C2F saluent le travail de concertation mené tout au long des négociations et remercient l'ensemble des acteurs ayant contribué à l'aboutissement de ce texte.

Cette convention constitue désormais une référence essentielle pour l'organisation des relations de travail au sein du football professionnel féminin au bénéfice des joueuses, et des clubs pour le développement de la discipline.